

LES 10 GRANDS PROBLEMES

(Projet de Alain LIPIETZ pour le memorandum TOES)

1 - L'ECONOMIE D'ENDETTEMENT.

Dans la déclaration du sommet de Toronto, les Sept se sont félicités de la croissance des années 70 et des "progrès accomplis en vue de la corrections des principaux déséquilibres extérieurs". En réalité, ces déséquilibres, loin de se résorber, ne font que s'aggraver. La dette extérieure des Etats Unis d'Amérique rejoint aujourd'hui l'ordre de grandeur de celle de l'Amérique Latine. Seuls quelques Etats de l'Est Asiatique ont amorcé un processus de désendettement grâce à un solde exportateur... qui suscite aussitôt des réactions protectionnistes.

La fin de la décennie se noue donc sur un dilemme: la poursuite du processus d'endettement ruine la crédibilité des monnaies, pousse à la hausse les taux d'intérêt. Mais tout effort véritable de la part des débiteurs pour rembourser en développant leurs exportations et en restreignant leurs importations risque de déboucher sur une récession généralisée et une flambée des protectionnismes. En outre, le fardeau du service de la dette compromet gravement le bien-être de l'écrasante majorité des populations du Tiers Monde.

Ce dilemme doit être tranché, dans le sens d'un allègement considérable et équitable des dettes accumulées et de la consolidation de moyens de paiements internationaux à taux d'intérêt modéré.

Il nous semble que les améliorations marginales et les palliatifs qui ont pu empêcher un effondrement général du système financier depuis 1982, au prix de sacrifices considérables dans le Tiers Monde, sont aujourd'hui dépassées d'autant que le rééquilibrage des comptes des Etats-Unis devient urgent. Des mesures radicales s'imposent pour l'apurement du passé, et pour une réforme profonde et générale du système financier mondial. La préparation

d'une conférence internationale équivalente à celle de Bretton-Woods nous semble indispensable.

2 - DES REGLES DU JEU POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL.

Traditionnellement, l'exportation de matières premières agricoles et minières représentait la source principale de revenus des pays du Tiers-Monde, et c'est encore largement le cas, malgré la tendance à la substitution de certains produits agricoles du Sud comme le sucre par des produits industriels du Nord. Au cours de la décennie, malgré quelques tentatives datant des années 70, le cours des matières premières est devenu de plus en plus instable, perturbant toute saine gestion des ressources naturelles et humaines, accélérant le processus d'endettement, ruinant les producteurs sans assurer la disparition des pénuries. L'économie mondiale, et encore moins les populations vivant de ces exportations, ne peuvent plus supporter ces à-coups.

Le Sommet des Sept devrait prendre toutes mesures pour qu'une organisation des marchés en fonction de l'intérêt des producteurs et des consommateurs soit rapidement mise en place sur les principales production de matières premières.

Mais au problème des matières premières s'est ajouté le problème des échanges manufacturiers Nord-Sud. La généralisation du libre échange et de l'internationalisation des marchés dans le domaine des biens manufacturés s'est accomplie de manière si peu contrôlée que des effets pervers remettent en cause les bienfaits que l'on pouvait en attendre. Dans les décennies qui avaient suivi la Seconde Guerre Mondiale, le "dumping social" avait été maîtrisé dans le cadre national par des règles du jeu fixant des seuils de rémunération et des plafonds dans l'intensité du travail. Aujourd'hui, poussés par l'endettement à exporter coûte que coûte, de nombreux pays imposent à leurs producteurs des conditions de travail épuisantes et des statuts dénués de toute garantie pour un revenu dérisoire. Cette forme de concurrence, jugée à juste titre déloyale, sert souvent d'argument pour justifier des mesures protectionnistes.

Le libre échange ne peut survivre à la dérégulation sociale. Il est temps aujourd'hui d'imposer des clauses sociales sur les conditions du commerce international, en s'inspirant des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des observations du Bureau International de Travail.

3 - LA SITUATION DES FEMMES.

Au Nord comme au Sud, les femmes ont porté un fardeau particulièrement lourd dans les efforts d'ajustement des économies à la crise des années 70-80. Partout où sévit le chômage, elles ont dû compenser par un accroissement de leur travail domestique la réduction des revenus monétaires. Là où l'emploi reprend sa croissance, les femmes doivent accepter des conditions salariales le plus souvent précaires. Dans les pays du Sud, leur très faible salaire est souvent la condition de la compétitivité.

Toutes les "Déclarations des droits de l'Homme" et les "Décennies de la Femmes" semblent impuissantes à remettre en cause la perpétuation d'une inégalité qui dans la plupart des nations pénalise la moitié du genre humain. Il nous semble que le stade des vœux pieux doit aujourd'hui être dépassé. En liaison avec le problème précédent, des clauses de promotion de la condition féminine devraient être introduites dans les accords économiques internationaux, et la représentation paritaire des femmes dans les instances internationales devrait être systématiquement recherchée.

4 - LA PLANETE EN DANGER.

Longtemps le genre humain a pu considérer la planète comme une source de richesse inépuisable et comme une décharge infinie pour les rebuts et les sous-produits indésirables de son activité. Cette période s'est achevée spectaculairement au cours de la décennie. Le temps de la Planète finie commence, et en fait les destructions déjà accomplies sont à la limite de l'irréversible.

Les quelques progrès accomplis dans la sauvegarde de l'environnement, même quand ils ont dépassé le cadre national, ne saurait suffir à assurer une saine gestion de l'héritage commun de l'humanité. Or il devient évident que l'origine nationale des dégâts s'accommode de conséquences planétaires. Pas plus que les pluies acides, le nuage de Tchernobyl n'a connu de frontière, ni la pollution du Rhin. Le saccage de l'Amazone, comme la combustion, dans les pays industriels, de l'énergie fossile, modifient l'équilibre entre oxygène et gaz carbonique au détriment de toute l'humanité. Ces modifications risquent de provoquer, par effet de serre, un réchauffement planétaire et une montée des eaux qui va bouleverser les climats et noyer des plaines côtières au long du prochain demi-siècle. L'usage sans frein et le plus souvent sans utilité des chlorofluorures détruit la couche protectrice d'ozone sur les deux hémisphères.

Les agressions contre notre planète sont donc un crime contre l'humanité. L'écologie vient à présent occuper le coeur des problèmes économiques, et elle les pose dans une dimension immédiatement mondiale. Les Sept nous semblent devoir pour la question d'un moratoire général contre toutes les activités prédatrices, et engager une coopération internationale dans la recherche des moyens de les amender ou de les éliminer rapidement, et de leur substituer des activités conformes à l'utilité sociale, à l'efficacité économique, et à la prudence écologique.

5 - LA COORDINATION FACE AUX FLEAUX.

Symétriquement au problème précédent, l'absence de coopération internationale a permis la réapparition de grands fléaux frappant des continents, voire le monde entier. Alors que les nations consacrent une partie déraisonnable de leur budget en dépendre militaires dirigées les unes contre les autres, elles sont frappées dans leur potentiel économique et dans leur intégrité humaine par des catastrophes collectives qui dépassent leurs capacités de réponse.

Ainsi, il a suffi de quelques années de guerres en Afrique pour que les vols de criquets-pèlerins recommencent à proliférer. Surtout, à la progression

géométrique du SIDA, les nations n'ont su opposer qu'un accroissement marginal de leurs crédits de recherche médicale. De même, le problème de la drogue n'a pu être traité qu'en termes policiers.

L'heure nous semble venue de considérer qu'à des menaces collectives doit correspondre une mobilisation collective, et que les dépenses consacrées à la "défense" nationale, quelles que soient les justifications qu'on leur donne, ne sauraient être que subordonnées aux dépenses consacrées à la survie de l'espèce humaine.

6 - L'AVENIR DE LA VIE.

La lutte contre les fléaux que nous venons d'évoquer ne devrait se réduire à une politique de riposte, surtout si elle mobilise d'importantes manipulations génétiques ou à effet biologique incontrôlable. Il n'est pas indifférent que la lutte contre les criquets ait été entravée par de légitimes préoccupations sur la nocivité des insecticides, et la lutte contre le SIDA par d'interminables polémiques sur la "propriété industrielle des virus" et de leurs éventuels vaccins. La fixation d'une déontologie internationale rigoureuse acquiert une actualité brûlante dès lors que l'action "réparatrice" de la recherche et de l'industrie prend pour matériaux la vie elle-même. Sinon, comment faire face au risque que, sous couvert de progrès scientifique, se produise une dérive hasardeuse et inhumaine, contraire aux Droits de l'Homme, mettant en péril le devenir de l'humanité ?

Parallèlement à la mise en place de garde-fous contre une telle dérive, il faudrait étudier les moyens de déplacer massivement l'accent sur la prévention. Comment promouvoir les conditions de vie favorables à la santé des populations et non plus seulement tenter de gérer les maladies et les soins: promouvoir l'information, la responsabilisation et la prise de conscience personnelle ("self-confidence" et "self-reliance") des populations en ce qui concerne la prévention, les soins vraiment nécessaires ainsi que les transformations économiques et politiques qui sous-tendent la santé ?

7 - LA REVOLUTION TECHNOLOGIQUE.

Aux cours de leurs sommets, les Sept se sont plus à souligner les avantages de la révolution technologique en cours et l'urgence de la favoriser. Avec le recul du temps, il apparaît que ce phénomène extrêmement complexe a des conséquences ambiguës qu'il convient de maîtriser pour promouvoir le bien-être que l'on en attendait.

Nous avons évoqué (Point 5) les conséquences écologiques désastreuses qui peuvent résulter d'un développement technique irréfléchi. Tout aussi connus des populations sont les dégats sociaux. Faute d'une gestion coopérative de la demande mondiale et des normes de temps de travail, les progrès techniques s'accomplissent souvent au détriment de l'emploi. Des progrès dans la résolution des problèmes 1, 2 et 3 devraient contrer cet effet pervers, à condition que soit garantie la possibilité d'utiliser les gains de productivité à la réduction du temps de travail.

Mais plus profondément, la nature même de la présente révolution technologique, fondée sur l'automatisation, propose un avenir à double face. Ou bien sa mise en oeuvre sera réservée à une élite de spécialistes et se soldera par une déqualification massive de la majorité des travailleurs, accentuant l'évolution vers une société "à deux vitesses", ou bien elle sera l'oeuvre de collectifs partageant leur savoir, coopérant avec toutes leurs capacités intellectuelles au progrès de la productivité des processus et de la qualité des produits.

Au delà des collectifs de production, la question se pose de plus en plus du droit de regard des usagers dans les développements technologiques qu'on leur propose. Actuellement, ce sont les groupes industriels qui, subordonnent l'utilité sociale à leur rationalité économique, imposent en réalité des choix dont les conséquences sur la vie quotidienne et sur la culture, voire sur les libertés, peut être considérable.

La "dérégulation" générale, censée libérer le progrès technique des entraves bureaucratiques, a pour effet premier de dissoudre les formes

antérieures de contrôle collectif et démocratique sur le déploiement des systèmes techniques, si insuffisantes qu'elles aient été.

De nouvelles formes de délibération, d'élaboration des normes d'usage des techniques, devraient donc être mises en place, à l'échelon national et international, pour assurer un contrôle démocratique d'un progrès technologique maîtrisé dans ses conséquences.

8 - LES MIGRATIONS DE POPULATION.

Depuis l'aube de l'humanité, les migrations ont été l'une des formes d'adaptation des populations aux défis qu'elles ne pouvaient résoudre sur place. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les pressions à l'émigration et donc à l'immigration n'ont pas disparu, alors que les Etats les plus prospères sont de plus en plus réticents à "accueillir" de nouveaux venus qui risqueraient de détruire les équilibres locaux.

Si l'on peut se fixer comme but un monde où chacun aurait le droit et les moyens de vivre, de travailler et de poursuivre le bonheur sur les lieux de sa naissance, ce but est encore lointain, et le droit d'asile économique doit être respecté. Il pose évidemment des problèmes importants aux pays d'accueil, en particulier le droit non moins inaliénable de préserver sa propre culture et de maîtriser son évolution. Il faut cependant souligner que les migrants actuels ne disposent pas de la supériorité qui avaient permis par exemple aux Européens d'anéantir leurs "hôtes" américains à partir du XVI^e siècle.

Le développement économique et le degré de dialogue interculturel devraient aujourd'hui permettre de concilier ces deux droits contradictoires sur la base de la négociation. Il serait paradoxal que la liberté de circulation se restreigne pour les personnes à mesure qu'elle s'étend pour les marchandises et les capitaux.

Parce que leur prospérité relative en fait des pôles d'attraction pour les migrants, les Sept sont particulièrement concernés. Ils devraient prendre l'initiative d'une conférence internationale promouvant les conditions de

l'exercice de la libre circulation et du droit de pleine citoyenneté pour les nouveaux résidents, tout en ménageant les droits des pays-hôtes à des évolutions maîtrisées.

9 - LES POPULATIONS MARGINALISEES

Quels que soient les progrès réalisés au cours des prochaines années dans la reprise d'un développement économique équilibré et dans la libre circulation des personnes, il est à craindre qu'une minorité de plus en plus forte de l'humanité reste dans des conditions de pauvreté et d'exclusion qui interdisent de parler dignement d'une "sortie de la crise". Après 1945, les pays les plus développés avaient pu mettre en place des procédures de transfert en faveur de leur propres exclus. Même ces progrès sociaux ont été remis en cause sous la pression de la crise. A plus forte raison, il sera difficile de généraliser dans le Tiers-Monde les méthodes redistributive de l'Etat-Providence. D'ailleurs celles-ci ne sauraient suffire pour lutter contre l'exclusion lorsque celle-ci devient structurelle.

Un certain degré de redistribution monétaire reste indispensable. La solidarité, comme la circulation des marchandises et des capitaux, doit s'internationaliser et s'institutionnaliser. Il est intolérable qu'actuellement les transferts de capitaux s'effectuent des pays les moins développés vers les plus développés. L'aide aux pays les plus pauvres doit être rétablie, se faire plus régulière, plus automatique, plus multilatérale. Mais cette aide n'obtient son efficacité maximale que si elle fournit aux populations aidées les moyens de se prendre en charge elle-même.

De nouvelles procédures de financement d'activités originales, et socialement utiles, fleurissent actuellement au Nord comme au Sud. Certaines d'entre elles s'avèrent efficaces pour réduire le désespoir et les fléaux sociaux qu'il entraîne: drogues dures, délinquance, racisme. Elles peuvent être un terrain privilégié pour les formes de coopération et de solidarité directes, non gouvernementales.

Tout en renforçant la solidarité institutionnelle internationale, les Sept devraient songer à promouvoir la mise en comun de ces expériences de développement "par en bas", "Tiers secteur" et autres innovations de ce genre.

10 - LA PAIX ET LE DESARMEMENT.

Les deux dernières années ont connu des progrès spectaculaires dans la détente diplomatique et militaire: accords de désengagement en Afrique, en Afganistan, armistice entre l'Irak et l'Iran, limitation des armements stratégiques, etc...

Une chance historique s'offre peut-être cette année pour un recul significatif et coordonné de la fraction du surplus économique consacré aux moyens de destruction. Ce pas peut être franchi, et il permettrait d'affronter avec des moyens démultipliés les neuf premiers problèmes évoqués.

On peut même se demander si la prise de conscience de ces problèmes communs à tous les pays ne faciliterait pas à son tour le processus de pacification et de désarmement. Le surarmement était souvent justifié par la crainte d'être dépassé par l'adversaire supposé. Une reconversion coordonnée et contrôlée des budgets militaires vers les activités de "défense collective de l'humanité et de la planète" permettrait de neutraliser cette crainte, toute en offrant de nouveaux débouchés à l'activité économique: reprise de la croissance du bien-être dans le Tiers-Monde, dépense de protection écologique, recherche médicale commune, etc...

Le bicentenaire d'une Révolution qui avait proclamé le bonheur universel comme son objectif, et qui n'avait que trop souvent récolté la guerre, pourrait être l'occasion de cette Grande Initiative.